

Affaire suivie par : Christine PEPHILY  
Tél : 04 67 61 68 56  
Mail : [christine.pephily@herault.gouv.fr](mailto:christine.pephily@herault.gouv.fr)

Montpellier, le 29 février 2024

## SCORI à Frontignan

### COMPTE RENDU Commission de suivi de site Réunion du vendredi 1er décembre 2023

La commission de suivi de site s'est réunie à la salle Voltaire à Frontignan, sous la présidence de M. Guillaume RAYMOND, secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Hérault.

| INTITULÉ  | NOM  | STATUT                 | PRÉSENT/<br>EXCUSE<br>/ABSENT               |
|---|--|------------------------|---|
| <b>Collège administration</b>                         |  |                        |   |
| Préfecture de l'Hérault                               | Guillaume RAYMOND<br>Christine PEPHILY<br>Marie-Line FERRERES<br>Yvane RENNELA | Sous-Préfet            | Présent<br>Présente<br>Présente<br>Présente |
| DREAL   | Marie-Hélène BOUISSAC<br>Christophe REYNAUD                                    | Chef IUD<br>Inspecteur | Présente<br>Présent                         |
| ARS   |  |                        |   |
| SDIS  | Capitaine Cédric SYLVESTRE   |                        | Présent                                     |
| <b>Collège collectivités</b>                          |  |                        |   |
| Mairie de Frontignan                                  | Michel ARROUY<br>Patricia MARTIN<br>Mathieu DANIAU                             |                        | Présent<br>Présente<br>Présent              |
| Mairie de Balaruc-Les-Bains                           |  |                        |   |
| Conseil Départemental                                 |  |                        |   |
| Conseil Régional                                      |  |                        |   |
| <b>Collège riverains</b>                              |  |                        |   |
| Association Languedoc-Roussillon Nature Environnement | Claude TABACCHI  |                        | Présent                                     |
| Association Les Mouettes                              |  |                        |   |
| Sète Agglopolé Méditerranée                           | Jean Guy MAJOUREL<br>Karim FATNASSI  |                        | Présent<br>Présent                          |

| Collège exploitant |  |   |                                |
|--------------------|--|---|--------------------------------|
| Société Scori      | Ludovic MASSON<br>Damien GRANIER<br>Charline BANEGAS | Directeur<br>Responsable des Opérations<br>QHSE | Présent<br>Présent<br>Présente |
| Collège salarié    |  |   |                                |
| Société Scori      | Olivier JOSSE  |   | Présent                        |

## ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la CSS du mercredi 11 mai 2022
2. Bilan de l'activité de la société SCORI pour 2022 – suivi des mesures mises en œuvre
3. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
  - 3.1 Formation des outils de management de la sécurité
  - 3.2 Évènement sécurité
  - 3.3 Investissements et travaux d'amélioration
4. Bilan environnemental
  - 4.1 Traitement de l'eau
  - 4.2 Traitement de l'air
5. Projets de la société SCORI 2023
6. Actions de l'inspection des installations classées en 2022
7. Questions diverses

*Ouverture de la séance à 14h40 sous la présidence de M. Guillaume RAYMOND, Sous-préfet de l'Hérault.*  
Il réalise un tour de table et présente l'ordre du jour.

M. le Maire de Frontignan remercie l'ensemble des membres pour leur présence.

### **1. Adoption du compte rendu de la CSS du mercredi 11 mai 2022**

*Le compte rendu de la CSS du mercredi 11 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.*

Mme Péphily, adjointe au chef du bureau de l'environnement de la préfecture présente les modifications de la composition du bureau.

### **2. Bilan de l'activité de la société SCORI pour 2022 – suivi des mesures mises en œuvre**

M. le directeur de la société SCORI rappelle la raison d'être de l'activité et les objectifs. En 2022, 31 260 tonnes de combustibles fossiles ont été économisées, grâce à la production de combustibles de substitution par le site. Il rappelle les situations administratives actuelles du site.

Il détaille le système de management intégré. La plateforme de Frontignan emploie soixante personnes, dont trente personnes en emploi indirect.

Le site est certifié pour son management sécurité, qualité et environnement.

En 2022, le rapport d'activité est comparable à 2021 avec la réception de 56 794 tonnes de déchets. 98% du tonnage produit en 2022 a été valorisé en cimenterie. Il présente la répartition des typologies de déchets reçus. La répartition des gammes de déchets reçus est stable. Enfin, il précise que 85% des entrées sont de la région Occitanie et des régions limitrophes.

### **3. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)**

- **3.1 Formation des outils de management de la sécurité**

Toutes les formations sont axées vers la sécurité ou la maîtrise du risque industriel. 134 accueils sécurités ont été réalisés pour les entreprises extérieures. En 2022, les audits internes selon le référentiel MASE, ISO 9001, 14001 et 45001 ont été réalisés et ne présentent aucun écart majeur ou mineur. En 2023, le renouvellement selon le référentiel MASE, ISO 9001, 14001 et 45001 a été accordé pour trois ans. Il présente les audits internes de management et de sécurité du site.

M. le Sous-préfet souhaite savoir en quoi consiste les animations causeries sécurités.

Mme la responsable HSE de la société SCORI signale que les animations sont réalisées en cas de modification de consignes de sécurité, de procédure ou des modes opératoires. Il existe un calendrier de causerie. Selon les thématiques de la réunion, un public est ciblé afin d'y participer. Celle-ci est réalisée environ une fois par semaine. Cependant, une réunion mensuelle est réalisée avec l'ensemble des opérateurs de SCORI. Les animations de causerie peuvent être réalisées par des opérateurs. Il s'agit d'un échange entre les opérateurs et le management. Ces animations existent depuis une dizaine d'années.

M. le directeur de la société SCORI présente les quatre tests de situation d'urgence réalisés en 2022.

Scénario 1 : intervention sur un feu dans la rétention du bassin 3500 et évacuation d'une victime au hall conditionné.

Scénario 2 : intervention sur un feu de pré-broyé dans le SCHMIDT

Scénario 3 : intervention sur un feu dans la rétention des huiles noires

Scénario 4 : intervention dans un milieu enfumé au laboratoire.

- **3.2 Évènement sécurité**

En 2022, aucun accident de travail n'a été relevé. Cependant, un incident a été recensé concernant l'inflammation d'un big bag de lessive en fosse 1. Il n'y a eu aucun impact sur l'exploitation et la production.

- **3.3 Investissements et travaux d'amélioration**

M. le directeur de la société SCORI présente les investissements concernant deux thématiques : la sécurité/sûreté du site et la modernisation du site. Au total, 508 564 euros ont été investis en 2022.

M. le Sous-préfet demande s'il y a eu des accidents de salariés.

M. le directeur du site de la société SCORI signale qu'aucun accident n'a été relevé. Il précise que la société est à 1 000 jours d'activité sans accident.

M. le vice-président de l'Agglomération Méditerranée souhaite connaître l'avancée des investissements

M. le directeur de la société SCORI signale que le confinement des fosses a été réalisé fin 2020.

M. le Maire de Frontignan souhaite connaître les projets sur le bâtiment SCHMIDT.

M. le directeur de la société SCORI indique qu'une étude du bâtiment est toujours en cours. La problématique d'ouverture et de fermeture des portes lors des entrées et sorties de camions est toujours en réflexion.

M. le Maire de Frontignan souhaite avoir un échancier.

M. le directeur de la société SCORI signale que la partie étude est toujours en cours. Il ne peut pas donner une date définitive.

M. le Maire de Frontignan signale que c'est le point le plus important pour la ville. Il souhaite que le dossier avance. C'est un investissement majeur de protection. Il souhaite également qu'un point soit réalisé lors de la prochaine CSS. Il indique la nécessité de finaliser au plus vite les investissements du bassin SCHMIDT.

- **4. Bilan environnemental**

- **4.1 Traitement de l'eau**

M. le directeur de la société SCORI présente le bilan environnemental.

Il explique le cheminement de l'eau pluviale et précise qu'aucune non-conformité n'est à noter pour 2022.

M. le représentant de l'association Nature Environnement souhaite savoir si le site SCORI a eu des incidents avec les grosses pluies.

M. le directeur de la société SCORI répond par la négative. Le site possède des cuvettes de rétention et des bassins d'orage.

M. le représentant de l'association Nature Environnement demande si les eaux sont traitées.

M. le directeur de la société SCORI répond par la positive et signale que les eaux sont analysées avant rejet.

- **4.2 Traitement de l'air**

Le traitement de l'air est géré par quatre rejets canalisés permettant la captation et le traitement des COV. Il présente les résultats des mesures COV en sortie de rejets canalisés en 2022 et ajoute que les résultats de mesure sont conformes à l'arrêté préfectoral.

M. le représentant de l'association Nature Environnement souhaite connaître le nom des polluants.

M. le directeur de la société SCORI précise que les analyses concernent les totaux des COV.

M. le représentant de l'association Nature Environnement souhaite savoir si des polluants sont rejetés dans l'air.

M. le directeur de la société SCORI signale que la partie résiduelle de COV rejetés est très faible et reste dans les normes autorisées.

M. le Maire de Frontignan souhaite qu'à la prochaine CSS soit présentée l'évolution des résultats des mesures des COV.

M. le directeur de la société SCORI acquiesce.

M. l'inspecteur de la DREAL ajoute que les flux sont faibles. Il souhaite que les concentrations de COV soient présentées, également, lors de la prochaine CSS.

Mme la responsable HSE de la société SCORI ajoute que depuis 2023, l'arrêté préfectoral signale que le site doit réaliser deux mesures annuelles.

M. le directeur de la société SCORI reprend sa présentation. Le bilan de l'Observatoire des odeurs du bassin de Thau met en avant la quasi-disparition des nuisances olfactives évoquant des odeurs de choux.

## **5. Projets de la société SCORI 2023**

Il présente les projets 2023 :

- Poursuite de l'intégration paysagère du site : peinture cuve et intégration visuelle
- Remplacement d'une cuve de stockage des boues huileuses de capacité de 500 m<sup>3</sup>. Le projet est reporté
- Remplacement de l'automate de conduite du délayeur
- Remplacement de matériel de laboratoire
- Installation d'un pilote de traitement physico-chimique des eaux.
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques

M. le Sous-préfet souhaite savoir si l'installation de panneaux photovoltaïques est destinée à de l'auto consommation.

M. le directeur de la société SCORI répond par la positive.

Le lieutenant du SDIS signale qu'un exercice PPI a été réalisé fin 2021 concernant le bassin SCHMIDT. L'exercice s'est bien déroulé. Le SDIS prévoit une visite sur site début 2024.

M. le Maire de Frontignan se demande si le PCO (Poste de Commandement Opérationnel) est le même que la ville.

M. le représentant de Sète Agglopolé Méditerranée signale que cela dépend du vent.

M. le Sous-préfet indique qu'il faut identifier le positionnement des différents Poste de Commandement (PC) en cas d'évènement.

Le lieutenant du SDIS prend note. Il précise que plusieurs scénarios sont possibles avec des PC positionnés à différents endroits.

## **6. Actions de l'inspection des installations classées en 2022**

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL présente l'inspection du 19 décembre 2022. L'inspection avait pour thème la sous-traitance, action nationale. Aucun écart n'a été relevé.

Un Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC) a été acté le 21 octobre 2022, suite au réexamen de l'EDD (Étude De Danger) de l'exploitant.

M. le Sous-préfet demande, si en 2023, des visites ont été réalisées.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL répond par la positive. Les deux visites avaient pour thème la traçabilité des déchets et le retour d'expérience sur l'accidentologie. Aucun écart majeur n'a été relevé. Il précise que minimum une visite par an est réalisée. Elle peut être préparée ou inopinée. Les exercices inopinés sont aléatoires, cela dépend, généralement, des actions nationales.

Mme la cheffe de l'IUD de la DREAL précise, en cas d'accident ou incident, une visite réactive est réalisée. Tous les accidents nationaux sont enregistrés.

M. le vice-président de l'Agglomération Méditerranée signale qu'un grand projet d'aménagement reste à définir. Il souhaite savoir si les quatre hectares en dessous du site permettent l'aménagement.

M. le directeur de la société SCORI signale qu'il faut reprendre l'EDD. Certains effets, sortant de la limite de propriété, impactent le contrebas. Un porter à connaissance a été réalisé suite à la clôture. Les éléments avaient été communiqués à la mairie.

M. le Maire de Frontignan ajoute qu'un réexamen de l'EDD est prévu pour 2025. Il précise que le territoire a besoin d'entreprise s'occupant du recyclage, traitement et production. Évidemment, il faut réduire au maximum le périmètre PPRT (Plan De Prévention Des Risques Technologiques).

M. le Sous-préfet souhaite savoir si le site a réalisé des modifications substantielles pouvant aggraver le risque.

Mme la responsable HSE de la société SCORI signale qu'aucune notification notable n'est à noter sur l'EDD.

M. le directeur de la société SCORI ajoute que le site n'est pas soumis au PPRT.

M. le Maire de Frontignan souhaite savoir si les investissements réalisés permettent une réduction du risque.

M. le directeur de la société SCORI signale que les investissements sur les fosses permettent de réduire les effets en zone Sud du site. Deux zones de stockage liquide ont des effets à risque. Seulement, le site ne possède pas de mesure spécifique possible. Le bassin SCHMIDT possède, également, des effets à l'extérieur du site.

M. le vice-président de l'Agglomération Méditerranée ajoute qu'il faut prêter attention à l'activité du site et aux enjeux de protection.

M. le directeur de la société SCORI signale que leur volonté porte sur l'insertion et la cohérence avec les projets d'aménagement. La société SCORI est partie prenante, afin de s'intégrer par des actions paysagères et de réduction à la source. Des études paysagères et des esquisses avaient été réalisées par SCORI. Cependant, il faut apporter un raisonnement global de la zone.

M. le Sous-préfet souhaite connaître le nombre de salariés.

M. le directeur de la société SCORI informe qu'il y a trente salariés directs et trente salariés indirects.

M. le Maire de Frontignan ajoute qu'il s'agit de salariés locaux.

M. le directeur de la société SCORI ajoute que le site SCORI est en partenariat avec les écoles locales.

M. le Sous-préfet souhaite savoir si le climat social est satisfaisant.

M. le directeur de la société SCORI répond par la positive.

### 7. Questions diverses

M. le Sous-préfet souhaite réaliser une visite du site en janvier 2024. Il remercie l'ensemble des participants pour les échanges.

*La séance est levée à 15h49.*

Le président de séance  
Secrétaire général adjoint



Guillaume RAYMOND

